

## **Arrêté relatif à la composition de la commission départementale d'action sociale des Hautes-Pyrénées**

### **L'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale des Hautes-Pyrénées**

Vu le décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 réformant l'organisation des services académiques et départementaux de l'Education Nationale

Vu l'arrêté du 4 octobre 1991, modifié par l'arrêté du 21 février 2001 instituant la commission nationale d'action sociale des fonctionnaires et agents du Ministère de l'Education Nationale, les commissions académiques et départementales d'action sociale et fixant le rôle et la composition de ces commissions ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale d'action sociale, des commissions académiques et départementales d'action sociale et de la commission centrale d'action sociale ;

Vu les résultats aux élections des représentants des personnels au comité technique spécial départemental des Hautes-Pyrénées, en date du 6 décembre 2018 ;

Vu les désignations effectuées par les organisations syndicales et la Mutuelle Générale de l'Education Nationale ;

## **ARRETE**

**Article 1** – La commission départementale d'action sociale est ainsi composée :

### **I. Représentants de l'administration :**

Mme. Corine GONCET, Présidente

Secrétaire Générale, Direction des services départementaux de l'Education Nationale des Hautes-Pyrénées

M. Olivier FOURQUET, Principal du collège Massey de Tarbes

### **II. Représentants des organisations nationales**

#### **Fédération Syndicale Unitaire** (2 titulaires – 2 suppléants)

#### **Membres titulaires :**

M. Claude MARTIN, SNUipp-FSU

M. Michel TORRES, SNASUB-FSU

#### **Membres suppléants :**

Mme Frédérique LEMAIRE, SNES-FSU

Mme Véronique DURAN, SNUipp-FSU

**Syndicat Générale de l'Education Nationale – Confédération Française Démocratique du Travail**

(2 titulaires – 2 suppléants)

**Membres titulaires :**

Mme Agnès PUZOS, SGEN-CFDT

Mme Valérie DUPRAT, SGEN-CFDT

**Membres suppléants :**

Mme Nathalie MERCIER, SGEN-CFDT

Mme Cécile FOURCADE, SGEN-CFDT

**Union Nationale des Syndicats Autonomes – Education** (1 titulaire – 1 suppléant)

**Membre titulaire :**

Mme Catherine AGUILLON, SE-UNSA

**Membre suppléant :**

Mme Hélène OCAÑA, SE-UNSA

**III. Représentants de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale**

**Membres titulaires :**

Mme Sylvie DOUBRERE

Mme Sylvie LAGUERRE

M. Jacques MATA

M. Christian ROBERT

Mme Martine IBRAC

**Membres suppléants :**

M. Patrick BARRAU

Mme Elisabeth CASTAING

M. Jean-Pierre DAUNIS

M. Joël POLI

M. Richard VERCHERE

**Article 2** – Madame la secrétaire générale de la Direction des Services départementaux de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tarbes, le 18 janvier 2023

L'Inspectrice d'Académie,

Anne MIQUEL VAL

